

1 inFO militante

N° 3391 du 11 au 24 octobre 2023

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



© S. LIEDOT

Nos revendications,
HAUT ET FORT !

© ERIC TSCHAEVRE



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Salaires, droits... En tous lieux, FO porte ses revendications

- Finances publiques : en vue de 2027, la programmation d'une réduction drastique des dépenses.
- Santé : un PLFSS piloté par l'austérité.
- Agirc-Arrco : FO signe le projet d'ANI portant entre autres une revalorisation des pensions complémentaires de 4,9%.
- Assurance chômage : FO refuse d'attaquer les droits des seniors.
- À leur tour, les députés conditionnent l'accès au RSA.

//// DROIT (page 9)

- L'âge : une question indiscrète!

© S. LIEDOT



p. 11 à 14

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- CCN : FO dans l'initiative et sur ses revendications.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- L'Afrique veut devenir un acteur clé de la transition énergétique.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Onclusive : quand l'intelligence artificielle supprime les emplois.
- Charcuterie : la Cooperl annonce la fermeture de deux sites en 2025.
- Bourse du travail : à Épinal, la résistance syndicale contre le délogement.
- Tereos : à la féculerie d'Haussimont, une première victoire sur le PSE.
- Crise de l'eau à Mayotte : FO exige de l'État « des mesures structurantes ».
- AESH : mobilisées toujours pour une reconnaissance par un vrai statut.
- Justice fiscale et justice sociale : un lien évident. Une analyse du secteur confédéral de l'économie et du service public.

//// CULTURE (page 22)

- Quand la guerre vient bouleverser le monde du travail.
- Dessinateurs du peuple.

//// PORTRAIT (page 23)

- Éric Marguerite :
« Ces années m'ont surtout appris l'écoute et l'empathie ».

© F. BLANC



p. 23

L'info militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LE 13 OCTOBRE : MOBILISONS-NOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ, POUR LES SALAIRES ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

À quelques jours de la Conférence sociale sur les salaires, qui aura lieu le 16 octobre prochain et lors de laquelle FO rappellera notamment sa revendication d'une augmentation des salaires du public comme du privé, des pensions et des minima sociaux, l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse préparent la mobilisation du 13 octobre. FO appelle les travailleurs à se faire entendre par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages!

Cette journée représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. Toutes les organisations syndicales et de jeunesse nationales et européennes sont unanimes sur l'augmentation des salaires, sur la nécessaire égalité femmes-hommes et le refus des politiques d'austérité.

L'ensemble de ces sujets sont partagés à l'échelle européenne.

Sur l'augmentation des salaires, FO, le syndicat de la fiche de paye, n'a cessé, ne cesse et ne cessera de le répéter : c'est maintenant! Dans le privé comme dans le public! Sur cette revendication prioritaire comme sur celle des retraites, FO ne compte pas tourner la page!

Sur la question de l'égalité femmes-hommes, FO rappelle qu'« à travail égal », une femme et un homme doivent avoir « un salaire égal ». La transposition de la directive européenne sur la

transparence salariale, adoptée récemment, doit être un levier efficace pour renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes.

Enfin, FO rappelle que les politiques d'austérité sont économiquement, socialement et démocratiquement suicidaires. Partout en Europe, elles nuisent aux travailleurs. L'austérité signifie l'augmentation de la pauvreté, moins de services publics, des difficultés plus grandes pour accéder à l'éducation ou aux services de santé dont ils ont besoin. Les services publics ne sont pas des

dépenses mais bien des investissements indispensables pour nos sociétés et les populations.

Le 13 octobre s'inscrit pour FO dans sa revendication d'une autre politique économique et sociale qui place les travailleurs au premier plan et tourne le dos à des politiques restrictives, purement comptables,

centrées sur la réduction des déficits.

FO entend y prendre toute sa part, dans le cadre du paritarisme et du dialogue social. C'est le sens de sa signature de l'ANI trouvé entre les organisations syndicales et patronales sur les retraites complémentaires. Les interlocuteurs sociaux ont toujours su gérer un régime qui est en bonne santé grâce à eux. FO a réussi à obtenir un accord le plus large possible. Cela prouve, malgré les pressions des pouvoirs publics, que les interlocuteurs sociaux sont en capacité de gérer le régime en totale responsabilité.

***Les politiques
d'austérité
sont économiquement,
socialement
et démocratiquement
suicidaires***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Salaires, droits... En tous lieux

Comme les feuilles à l'automne, les 49.3 risquent bientôt de se ramasser à la pelle. Après un premier 49.3, appliqué au projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, le gouvernement évoque l'éventualité d'en utiliser dix autres pour faire adopter, sans débat et sans vote, les textes budgétaires de 2024. Textes convoquant des mesures d'austérité pour une réduction drastique des dépenses publiques et qui visent particulièrement les assurés sociaux. L'exécutif, qui diversifie ses modes d'attaque contre les droits des travailleurs, use aussi du cadre des négociations nationales paritaires, qu'il tente de contraindre. En réponse, avec ténacité et en tous lieux, FO porte ses revendications, notamment sur les salaires. Ce sera le cas, entre autres, dans le cadre de la mobilisation syndicale européenne du 13 octobre, ou encore bien sûr lors de la conférence sociale du 16 octobre.

Finances publiques : en vue la réduction drastique des d

« **M**aitriser la dépense pour investir dans l'avenir », tel est l'intitulé du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 présenté par le gouvernement le 27 septembre. C'est le choix d'un axe d'économies renforcées. Le gouvernement propose d'abaisser la dépense publique de 16 milliards d'euros (voire 17 si possible), dont 5,2 milliards d'euros de baisse de dépenses pour l'État. L'objectif est donc de réduire à marche forcée le déficit public à 2,7% du PIB en 2027, cela pour être dans les clous du pacte européen de stabilité, qui devrait refaire son entrée dès l'an prochain. En 2024, le gouvernement entend ramener le déficit public à 4,4%, contre 4,9% cette année. De 5,3% à 4,6% en ce qui concerne le déficit de l'État. Pour remplir l'objectif de 2027, le gouvernement compte adopter « une méthode nouvelle, les revues des dépenses publiques, qui seront reprises chaque année ». Sont visées pour l'État des économies à hauteur de six milliards d'euros en 2025 et six autres en 2026. Autre

technique pour le recul des dépenses, « la mise en place de réformes structurelles ». Et de citer la réforme du RSA, la création de France Travail, la réforme des lycées professionnels... Après d'autres réformes, dont celles sur les retraites et l'Assurance chômage.

Des secteurs publics toujours au régime sec

Le gouvernement, qui vante la « résilience » de l'économie du pays permettant d'aller vers le plein emploi (un taux de chômage à 5%), fait le pari optimiste d'une croissance à 1,4% l'an prochain. Le PLF est placé sous le signe de la transition écologique (40 milliards de crédits), ce qui comprend, entre autres, de nouveaux soutiens aux entreprises, dont des crédits d'impôts, et la réduction des mesures fiscales sur les énergies fossiles. Le projet de loi traduit aussi, comme désormais chaque année, la poursuite paradoxale

Santé : un PLFSS piloté par



© LAURENT CERINO/REA

Les mesures du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 créent de nombreux remous. L'objectif de dépenses dans le champ de l'Ondam (Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie), hors celles de la crise sanitaire (0,9 milliard d'euros), est proposé à 254,7 milliards d'euros, soit un Ondam en hausse de 3,2%. Une évolution qui revient aux scénarios précédant les années Covid, ce qui inquiète à l'heure où de nombreux établissements de soins affichent leurs difficultés.

Ainsi, la part de l'Ondam dédiée aux établissements et services pour personnes âgées serait en hausse de 4,6% quand les établissements publics, face aux besoins, demandent une croissance des dépenses à hauteur de 8,17% et le privé à hauteur

x, **FO** porte ses revendications

ue de 2027, la programmation d'une dépenses

de la baisse des impôts, lesquels ont déjà reculé de 50 milliards en près de six ans, avec des mesures et réformes qui profitent aux entreprises et aux ménages les plus aisés. Or, cette politique qui accepte un manque à gagner en termes de recettes pour les comptes publics a tout à voir avec le régime sec infligé d'année en année aux services publics. Ainsi, hormis quelques secteurs (armées, ministère de l'Intérieur, justice, etc.) dont les crédits croîtraient en 2024, la grande majorité des autres secteurs verraient stagner leurs moyens quand ils n'accuseraient pas une baisse. Du côté des emplois publics, l'annonce de 8 273 ETP supplémentaires dans le versant État masque des traitements très différents. Si certains secteurs (justice, armées, intérieur) emportent la majorité des créations, dans l'ensemble, les gains en effectifs sont moindres qu'en 2023. Et c'est sans évoquer le cas des ministères économiques et financiers qui, comme chaque année, perdent des emplois.

Valérie Forgeront



Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des Comptes publics, et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, lors de la présentation du PLF 2024.

ar l'austérité

de 13%. Le monde hospitalier, quant à lui, estime l'augmentation nécessaire à 5 milliards d'euros quand le texte n'en annonce que 3,3.

Car l'exécutif prévoit que le secteur de la santé réalise des économies à hauteur de 3,5 milliards d'euros. 1,3 milliard par des baisses de prix du médicament et la maîtrise des volumes consommés. Par ailleurs, est visé un recul – 600 millions d'euros – des dépenses des établissements grâce, indique le projet, à de meilleures politiques d'achats et une plus grande pertinence des soins; une économie de 240 millions d'euros serait réalisée, elle, dans le champ des soins de ville (notamment via les tarifs des actes de biologie et les transports sanitaires « partagés »). L'exécutif entend aussi

amener l'Assurance maladie à économiser 1,25 milliard grâce à la « responsabilisation de tous ».

À la recherche des arrêts de travail non justifiés

Cette « responsabilisation » concerne notamment les prescripteurs et bénéficiaires d'arrêt de travail. Ainsi, les téléconsultations ne pourraient plus déboucher que sur des arrêts limités à trois jours. Et alors que la croissance des dépenses en matière d'indemnités journalières (IJ) n'est liée que pour 14% à l'augmentation du taux de recours, le PLFSS entend renforcer le pouvoir de contrôle de l'employeur et permettre que le versement des IJ soit suspendu dès l'avis négatif du médecin contrôleur rendu. Une

association d'usagers s'alarme déjà d'une « privatisation du contrôle de l'assuré social », le contrôle devant demeurer entre les mains de l'Assurance maladie. Les médecins libéraux fustigent aussi cette mesure qui notamment remet en cause la légitimité de leur prescription.

D'autres pistes, toujours plus austères, ont été lancées par l'exécutif. Le doublement des franchises sur les médicaments, s'il ne figure pas dans le PLFSS, pourrait être appliqué par décret. L'augmentation du nombre de jours de carence est, elle, à l'étude pour 2025. Quant à la pénalisation des assurés en cas d'arrêts de travail successifs considérés comme non justifiés, elle pourrait être traitée par voie réglementaire.

Sandra Déraillot

Salaires, droits... En tous lieux

À leur tour, les députés conditio

Du 25 septembre au 4 octobre, l'Assemblée nationale a examiné en première lecture le projet de loi pour le plein emploi. Ce texte, adopté le 10 octobre, vise notamment à réformer le service public de l'emploi pour atteindre un taux de chômage de 5% d'ici 2027, contre 7,2% actuellement.

Les députés ont validé la mise en réseau des différents acteurs du service public de l'emploi : État, collectivités locales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi... Les bénéficiaires du RSA seront automatiquement inscrits à France Travail, l'opérateur public qui doit succéder à Pôle emploi dès 2024. Ils devront signer un contrat d'engagement. Dans la lignée des sénateurs, les députés ont confirmé l'obligation de réaliser au moins quinze heures d'activité par semaine pour percevoir le RSA. Ils ont cependant prévu des exceptions – diminution du nombre d'heures ou dispense

d'activité – selon la situation personnelle des bénéficiaires.

En cas de non-respect du contrat d'engagement, le versement du RSA pourra être suspendu. Ces sommes pourront être récupérées rétroactivement, mais dans la limite de trois mois d'allocations, un plafond instauré par les sénateurs et confirmé par les députés.

Un texte condamné par le CCN de FO

Le Comité confédéral national (CCN) de FO, réuni les 26 et 27 septembre à Bourges, avait condamné le projet de loi Plein emploi, voyant en

France Travail « un projet destructeur pour le service public de l'emploi ». Il avait dénoncé aussi la réforme du RSA, qui mène à la « réalisation d'un travail obligatoire payé en dessous du Smic », et « attaque notre modèle social républicain de solidarité ».

En revanche, les députés ont voté de nouveaux droits pour les travailleurs handicapés employés par des Esat, qui pourront notamment adhérer à un syndicat, faire grève ou recevoir des titres-restaurant, ce dont se félicite FO.

Le 10 octobre, l'Assemblée a adopté en première lecture le projet de loi avec sa mesure sur le RSA.

Clarisse Josselin



Agirc-Arrco : FO signe le projet d'ANI portant entre autres une revalorisation des pensions complémentaires de 4,9%

La confédération a annoncé le 10 octobre qu'elle signerait le projet d'accord national interprofessionnel sur l'Agirc-Arrco. Dans ce texte actant le compromis conclu dans la nuit du 5 octobre, à l'issue de la négociation entre syndicats et patronat, gestionnaires du régime de retraites complémentaires, ont été obtenues, entre autres, la fin du bonus-malus et la revalorisation des pensions à hauteur de l'inflation. « C'était mon mandat », rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites. Les pensions complémentaires de plus de 13 millions de salariés du privé seront donc revalorisées de 4,9% à compter du 1^{er} novembre 2023.

Le coefficient de solidarité sur les pensions sera donc supprimé. Dès le

1^{er} décembre 2023 pour les nouveaux retraités, et pour tous à partir d'avril, « le bonus est maintenu pour ceux qui en bénéficient déjà afin qu'ils ne le perdent pas », précise FO. Instauré en 2019, le malus réduit de 10% pendant trois ans les pensions des salariés partant à la retraite à l'âge légal.

« Nous mettrons le gouvernement face à ses responsabilités »

La négociation comportait un autre enjeu : affirmer l'autonomie de gestion, paritaire, du régime face à un gouvernement qui veut ponctionner ses réserves pour renflouer le régime général. Le texte du

projet d'accord « ne prévoit aucun tuyau financier vers l'État », déclare le négociateur FO. « Les interlocuteurs sociaux ont d'ailleurs précisé dans le préambule de l'accord que les ressources du régime ne devront être mobilisées que pour financer les prestations dont il assure le service à ses affiliés », détaille la confédération. Si le gouvernement veut prendre dans la caisse du régime complémentaire, « il faudra qu'il passe par la loi », indique Michel Beaugas. « La Première ministre s'est engagée à retranscrire les accords nationaux dans la loi, nous mettrons le gouvernement face à ses responsabilités », lors de la conférence sociale du 16 octobre.

Thierry Bouvines

x, FO porte ses revendications

Donnent l'accès au RSA



© ARNAUD HEBERT/REA

Assurance chômage : FO refuse d'attaquer les droits des seniors

Les organisations syndicales et patronales se sont retrouvées le 4 octobre au siège du Medef pour la quatrième séance de négociation d'une nouvelle convention d'Assurance chômage. Les négociateurs ont examiné de nouveaux chiffres thématiques réalisés à leur demande par l'Unédic.

« Il en ressort que ce sont les jeunes, les saisonniers et les intérimaires qui ont le plus subi de baisse de droits à la suite des deux dernières réformes de l'Assurance chômage. Et que ça ne coûterait pas si cher de leur accorder des droits rechargeables ou de leur permettre d'ouvrir des droits dès quatre mois d'affiliation », explique Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Les interlocuteurs sociaux se sont aussi penchés sur la question des seniors. Dans sa lettre de cadrage, le gouvernement leur avait en effet demandé de « tirer les conséquences de l'allongement de la durée d'activité [NDLR : à la suite de la réforme des retraites] sur les règles d'indemnisation des seniors ».

La négociation des annexes 8 et 10 a démarré

La délégation FO a plaidé pour un « statu quo », estimant qu'il était prématuré de statuer sur ce sujet alors qu'une négociation interprofessionnelle sur l'emploi des seniors doit s'ouvrir prochainement. « Avant de repousser de deux ans l'ensemble des dispositifs seniors, ce qui ferait rapidement

sortir les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans de l'indemnisation, il faut d'abord traiter le comportement des entreprises, car ce sont elles qui licencient », a estimé Michel Beaugas.

Par ailleurs, la renégociation des annexes 8 et 10 (intermittents du spectacle) par la branche professionnelle a démarré le 5 octobre. Une lettre de cadrage, non signée par FO, impose au secteur une baisse des dépenses de 15%. Un corsetage « inacceptable » pour Françoise Chazaud, secrétaire générale de la fédération du spectacle FASAP-FO, qui revendique, *a minima*, une reconduction des règles en vigueur depuis l'accord de 2016. Quant à la négociation du régime général, elle se poursuivra le 12 octobre.

Clarisse Josselin



Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)**



La Macif,
c'est **vous.**

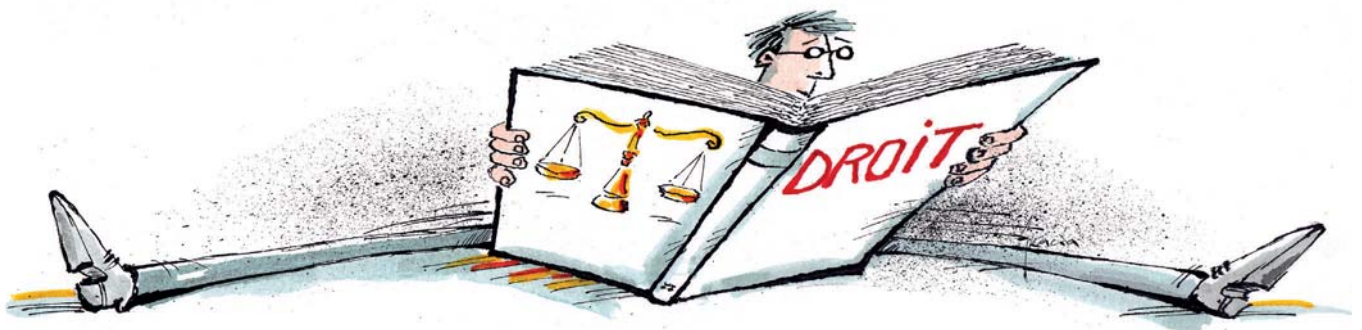
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orienta.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orienta.fr)**



L'âge : une question indiscrète!

Un employeur ne peut écarter une personne d'un processus de recrutement au motif qu'elle ne veut pas donner son âge.

Une candidate postule à un emploi à la RATP, par le biais d'un curriculum vitae anonymisé qui ne mentionne pas son âge.

Elle est présélectionnée et orientée vers un emploi d'animateur agent mobile.

Elle est convoquée à une journée de tests. Ne pouvant s'y rendre, elle contacte la RATP afin d'obtenir une autre date pour effectuer les tests. Cette dernière lui demande de lui fournir sa date de naissance.

La candidate refuse, ce qui lui vaut de ne pas être reconvoquée.

Elle saisit le conseil de prud'hommes sur le fondement d'une discrimination indirecte en raison de l'âge, opérée par la RATP dans son refus de la reconvoquer.

La cour d'appel de Paris rejette sa demande aux différents motifs suivants :

- la phase d'anonymat du recrutement a pris fin dès la première convocation de la candidate à une journée de sélection et qu'il est « d'usage courant que

tant les administrations que les entreprises utilisent la donnée de l'âge [non interdite de collecte par la CNIL, NDLR] pour s'assurer de l'identité des personnes qui les sollicitent » ;

- la RATP ne peut pas avoir discriminé la candidate par l'âge puisqu'elle ne le connaissait pas ;

- la RATP devait connaître l'âge de la postulante pour son accès au statut ;

- la RATP veille à une pratique professionnelle du recrutement, respectueuse de l'égalité des chances de tous dans l'accès à tous ses emplois et détaille un listing des nouveaux agents recrutés par tranche d'âge.

La défenseure des droits est intervenue à l'instance

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel (Cass. soc., 6 septembre 2023, n°22-15514) en relevant que si « des différences de traitement fondées sur l'âge ne constituent pas une discrimination, lorsqu'elles

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1132-1 du Code du travail dispose :

« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement (...) en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse (...). »

L'article L 1133-2 du Code du travail précise :

« L'article L 1132-1 ne fait pas obstacle aux différences de traitement, lorsqu'elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée. »

sont objectivement et raisonnablement justifiées par un but légitime, notamment par le souci de préserver la santé ou la sécurité des travailleurs, de favoriser leur insertion professionnelle, d'assurer leur emploi, leur reclassement ou leur indemnisation en cas de perte d'emploi, et lorsque les moyens de réaliser ce but sont nécessaires et appropriés », tel n'est pas le cas en l'espèce.

La RATP ne rapporte pas la preuve, à ce stade de la

procédure, que la connaissance de l'âge de la candidate était « objectivement et raisonnablement justifiée par un but légitime », et en quoi l'exclusion de la candidate était « nécessaire et appropriée », à la suite de son refus de communiquer son âge.

De plus, le listing des recrutements opérés faisait apparaître qu'aucun candidat recruté n'était âgé de plus de 56 ans alors que la candidate en avait 57...

Secteur juridique

RENOUVELLEMENT DES CSE

QUEL BILAN ?
QUELLES PROPOSITIONS ?



JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE
5 DÉCEMBRE 2023

Pour vous inscrire, envoyez un mail à : secretariatnego@force-ouvriere.fr

CCN : FO dans l'initiative et sur ses revendications



PHOTOS : S. LIEDOT

Toutes les traditions ne sont pas forcément bonnes à envoyer aux oubliettes de l'Histoire et FO vient judicieusement d'en réactiver une : la délocalisation en province d'un de ses deux CCN annuels. Les 26 et 27 septembre, « *pour la première fois depuis 2014* », indiquait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, le Comité confédéral national sort de Paris, se tenant à Bourges, dans le Cher. « *Pour retrouver le terrain en quelque sorte. Le siège de la confédération n'est pas une tour d'ivoire, FO n'est pas une organisation parisienne, c'est une organisation faite de militantes et de militants, dans toute la France.* » Pendant ces deux jours, les délégués FO ont évoqué moult dossiers, dont celui des salaires, lesquels nécessitent une hausse massive, d'autant plus face à l'inflation. Sur le sujet, FO portera ses revendications à la conférence sociale du 16 octobre, et entre autres aussi la revendication réitérée d'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Plus largement et à quelques semaines de la mobilisation syndicale européenne du 13 octobre à laquelle participera FO, les délégués du CCN ont souligné la nécessité pour l'organisation de rester elle-même, dans ses revendications, ses initiatives.

En résumé : libre et indépendante.

CCN : FO dans l'initiative

Le CCN, souvent appelé « parlement » de FO, formé des représentants des unions départementales et des fédérations, est revenu les 26 et 27 septembre à Bourges, dans le Cher, sur les événements sociaux qui ont ponctué la vie des travailleurs depuis mars, date de la dernière tenue de l'instance. Au fil notamment des cinquante-trois interventions de délégués à la tribune, le CCN, à quelques jours de la mobilisation syndicale du 13 octobre, dans un cadre européen, et à quelques jours aussi de la tenue de la conférence sociale, initiée par l'exécutif, a dressé des perspectives. Et en réaffirmant les revendications propres à FO. Ainsi, dans sa Résolution, adoptée à une très large majorité (quatre votes contre et deux abstentions), le CCN demande « à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés ». Il « décide d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites. Il donne mandat à la confédération pour être à l'initiative d'une mobilisation qu'exige la situation, sur nos revendications, dans l'unité d'action syndicale si possible ». FO entend être à la manœuvre et compte bien faire aboutir ses revendications.

« La colère est là, elle gronde »

Car, indiquait Frédéric Souillot, si « le climat social est un peu plus calme que lors du dernier CCN », lequel se tenait en plein conflit sur les retraites, tout est relatif. « La colère est là, elle gronde. » L'exécutif a d'ailleurs pu le constater, entre autres lors de l'ouverture du Mondial de rugby au Stade de France. Le chef de l'État y a été hué. L'ambiance sociale reste donc tendue et c'est dans ce contexte que le CCN de rentrée a évoqué de nombreux sujets dont beaucoup fâchent et alimentent la colère des travailleurs.

Ainsi en est-il, et sans surprise, de la réforme des retraites en vigueur depuis le 1^{er} septembre et que FO conteste toujours

via, entre autres, l'attaque des décrets (87% d'entre eux sont publiés). Traduction du rejet de cette réforme par les travailleurs, les quatorze journées de mobilisation menées entre janvier et juin. Des actions qui ont été soutenues par plus des trois quarts de la population. « Nous n'avons ni manqué de courage, ni de volonté » dans le combat contre cette réforme qui est « juste une réforme politique », et « injustifiée financièrement », a rappelé Frédéric Souillot. Nombre de délégués témoigneront à la tribune du rejet toujours évident de cette réforme. « Les travailleurs ne l'admettent pas, ils la subissent », résumera Pierre Courèges-Clerc (Dordogne), David Le Comte, pour l'UD de l'Eure, saluant lui, comme beaucoup d'autres, la fierté qui peut être retirée de « l'engagement des militants » dans cette mobilisation « historique ».

La colère des travailleurs, qu'ils soient actifs ou retraités, s'exprime aussi face à l'inflation, qui malgré une légère décrue reste encore très forte (à 4,9% sur un an en septembre), notamment dans les domaines de l'alimentaire et de l'énergie. Leur pouvoir d'achat s'étirole, les salaires, pensions ou minima sociaux ne suivent pas, et permettent de moins en moins de faire face. Mais l'exécutif opte toujours pour des mesures ersatz, ponctuelles et qui ne résolvent rien sur la durée. Philippe



Mano (UD de Gironde) fustigera ainsi la nouvelle mesure annoncée par le gouvernement, consistant à attribuer un chèque essence aux plus modestes. « Un chèque de 100 euros par an, soit 8 euros par mois... avec l'essence à 2 euros le litre, cela équivaut à une aide pour quatre litres! » Une mesure aux effets dérisoires, donc. Un « emplâtre sur une jambe de bois », la qualifiait Sébastien Busiris (FEC-FO). Or, « ce que l'on veut ce n'est pas de l'accessoire, ce sont des hausses de salaires! ».



et sur ses revendications



Plus que jamais le « syndicat de la fiche de paye »

Car ces difficultés que connaissent les ménages renvoient bien sûr au dossier de l'augmentation des salaires. Dossier qui ne reçoit pas, tant de l'exécutif que du patronat, les réponses attendues par FO, plus que jamais le « syndicat de la fiche de paye », rappelait le secrétaire général. Le dossier « salaires » a donc pris toute sa place dans les débats, et ce, tandis que la confédération

demande toujours un vrai coup de pouce au Smic (par le salaire et non via une extension de la prime d'activité), la remise en vigueur de l'échelle mobile des salaires (indexation à l'inflation de tous les salaires, de tous leurs échelons) et partout, dans les entreprises et les branches, l'ouverture de négociations salariales et l'activation des clauses de revoyure. C'est « notre axe », appuyait comme d'autres Philippe Mano. Illustration du besoin urgent de hausse des salaires, le nombre de salariés demandant des acomptes à leur employeur dès le milieu de mois ne cesse d'augmenter, soulignait Frédéric Souillot. En septembre, l'Insee notait de son côté que l'indicateur de confiance des ménages dans leur situation financière était encore en recul.

Au contact permanent du terrain, tant dans les entreprises que dans les services publics, les représentants des UD FO et des fédérations sont bien placés pour constater toutes ces difficultés. « Plus d'un Français sur dix se prive. 31,1% des familles monoparentales se privent. Il y a 4,4 millions de mal-logés », listait Pascal Corbex pour la FNAS-FO (Action sociale). « Une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. Les salaires réels sont en recul de 1,1% », lançait de son côté Michel Le Roch (UD de Loire-Atlantique). Alors que « les patrons n'ont jamais fait autant

de bénéfices », rappelait Sébastien Busiris (FEC-FO), les travailleurs, eux, souffrent de salaires pas ou insuffisamment revalorisés... La revendication mise en avant de longue date par FO d'une conditionnalité des aides aux entreprises prend tout son sens. Pour l'instant, le gouvernement joue la surdité alors que le poids des exonérations, crédits d'impôt et aides diverses ne cesse de croître. Aux alentours de 203 milliards d'euros par an, près de 80 milliards rien que pour les exonérations. « Et après on nous parle de la dette! Tout cela est organisé », s'indignait Frédéric Souillot.

Conférence sociale : « Nous déposerons nos revendications »

Dans ce contexte, quelle position adopter face à la conférence, appelée sociale ou salariale, programmée le 16 octobre par le gouvernement, lequel semblerait vouloir n'y aborder que le dossier des bas salaires et des minima de branche encore sous le Smic? « Nous irons, nous déposerons nos revendications et si l'on n'est pas entendus, eh bien on se retirera! », déclarait Frédéric Souillot le 27 septembre devant le CCN. Et bien sûr, la revendication portant sur la conditionnalité des aides aux entreprises sera mise sur la table.

« Il faut y aller », avait indiqué la veille Frédéric Homez (FO-Métaux), comme beaucoup d'autres délégués, saluant par ailleurs le refus de la confédération de siéger au Conseil national de la refondation. À propos de la conférence sociale, Hervé Larrouquère (Pyrénées-Atlantiques) appuyait les propos : « Nos mandants attendent qu'on y aille. (...) Pour demander une hausse des salaires, du point d'indice... »

Pour Laurent Rescanières (FGTA-FO), aller à cette conférence participera à « remettre aussi les branches au centre de la négociation ». Branches dont « 80% d'entre elles affichent des minima sous le Smic », rappelait Gérald Gautier (section VRP/Commerce, FEC-FO).

Pour Jean-Luc Bonnal (UD du Vaucluse), cette conférence « on doit y aller, c'est différent du Conseil national de la refondation ». « Le président Macron veut s'acheter une conduite. On n'est pas



CCN : FO dans l'initiative et sur ses revendications

dupes », mais « il convient d'y aller », analysait aussi Michel Le Roch.

Dans le public, la colère des agents territoriaux

De son côté, Christian Grolier (FO-Fonction publique) indiquait en substance et avec une pointe d'humour que chacun aimerait croire que cette conférence concernera aussi le secteur public. Ce qui n'est en rien prévu alors que les agents publics ont vu le pouvoir d'achat de leur salaire indiciaire reculer de près de 30% depuis 2000. Après quasiment dix années de gel, le point d'indice a été revalorisé de 3,5% en juillet 2022 et de 1,5% en juillet dernier. Autant dire des hausses largement insuffisantes pour simplement résorber la perte de pouvoir d'achat. Et alors que le ministre Stanislas Guerini a annoncé le 1^{er} septembre la préparation d'un projet de loi pour une réforme de la fonction publique (notamment au plan des carrières en tant que parcours professionnel, des rémunérations, de la mobilité...), « *ce que l'on voit arriver, c'est la rémunération au mérite* », s'inquiétait Christian Grolier. Et de pointer une situation salariale déjà totalement insatisfaisante et marquée depuis des années, notamment via le dispositif indemnitaire Rifseep, par une part d'éléments de rémunération déjà liés au mérite. « *On reste au Smic en catégorie B. Et les agents en catégorie A démarrent leur carrière à 8% au-dessus du Smic.* » Les mesures prétendant améliorer le pouvoir d'achat annoncées cet été ont laissé les agents sur leur faim et, entre autres, ont fait hurler légitimement les personnels territoriaux, renvoyés, en ce qui concerne la « prime exceptionnelle », à des négociations hypothétiques avec leurs employeurs respectifs. Alors que la question du salaire est « *cruciale, les agents territoriaux sont exclus* » de l'octroi automatique de cette prime (dégressive, de 800 à 300 euros, selon une condition de rémunération brute, englobant l'indemnitaire dans son calcul), indiquait Dominique Regnier pour



la branche territoriale de la fédération SPS-FO. Une aberration alors que le versant territorial compte « *le plus grand nombre d'agents* » en catégorie C (la plus basse), soit 75%. « *Il y a une discrimination entre les versants de la fonction publique et c'est inacceptable!* », s'indignait-il.

Le développement de FO passe aussi par les PAP

Au menu des débats de ce CCN de rentrée encore, l'actualité des négociations sur l'Assurance chômage et sur l'Agirc-Arrco, négociations marquées par la volonté de l'exécutif de cadenasser toute discussion par un cadrage et de faire des réformes qu'il entreprend – et qui sont contestées par les travailleurs (réforme des retraites, réforme sur l'Assurance chômage, création de France Travail) – les éléments pivot des discussions. « *Il faut imposer au patronat de garder les salariés seniors dans l'entreprise. Et il faut continuer à parler pénibilité* », lançait Serge Cambou (UD de Haute-Garonne). En débat au CCN aussi, la question de la réindustrialisation et le verdissement de l'économie, l'évocation des positions de l'organisation vis-à-vis des récents ANI, la défense du paritarisme, la demande de FO d'une réouverture du dossier des ordonnances Travail, avec par exemple la nécessité pour le gouvernement, indiquait Frédéric Homez, de « *revenir sur l'aberration de la limitation – à trois – des mandats des*

délégués ». Évoqué aussi pendant ces deux jours, le travail à mener pour le développement des implantations de FO, de son audience tirée des élections professionnelles, entre autres de celles aux CSE (66% des CSE seront renouvelés d'ici la fin de l'année). La confédération organisera une journée nationale dédiée aux CSE le 5 décembre. Nombre de délégués ont dit combien ils avaient le nez dans le guidon actuellement, occupés par les négociations des PAP (protocole d'accord préélectoral). « *On reçoit en ce moment six à sept PAP par jour à Toulouse* », illustrait Serge Cambou.

Le 13 octobre, avec nos revendications

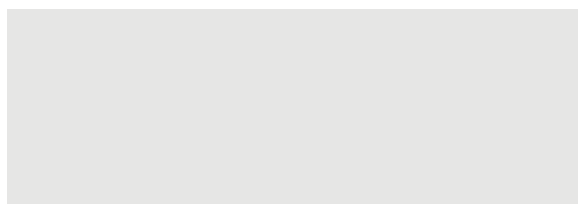
Au menu encore des débats du CCN, l'appel, dans un cadre syndical européen avec la CES, à la journée d'actions du 13 octobre pour les salaires, l'égalité hommes-femmes et contre l'austérité. Cela doit être une journée d'actions « *sur nos revendications, portées haut et fort, et qui sont les bonnes. Sur la hausse des salaires, sur l'échelle mobile...* », lançait Sébastien Vacher (UD du Jura). Le 13, « *il y aura une expression forte du secteur santé, sur les salaires, la retraite, les effectifs, les conditions de travail* », indiquait Didier Birig (fédération SPS-FO), « *on va essayer d'avoir un mouvement au-delà du 13 et qu'il soit relayé par les confédérations* ». La question d'une possible suite à donner à ce 13 octobre était posée par Franck Bergamini (UD des Bouches-du-Rhône), évoquant aussi la nécessité « *d'amener les autres [syndicats, NDLR] sur nos revendications* ». Pour Pascal Samouth (UD de Haute-Loire), il y a nécessité à « *être nous-mêmes* », à « *préparer le rapport de force pour obtenir des avancées et sur la base de nos revendications* ». Ce qui comprend le refus que nos revendications soient diluées dans des questions sociétales, déclareront en substance nombre de délégués.

Valérie Forgeront

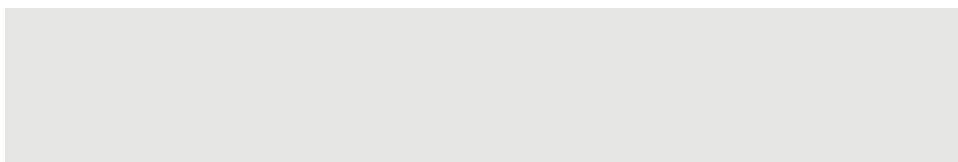
Devenez acteurs de vos droits



ÉLECTIONS CSE



POUR ÊTRE SOUTENU ET ASSISTÉ AU QUOTIDIEN, **REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE**



L'Afrique veut devenir un acteur clé de la transition énergétique



© ASHLEY GILBERTON / THE NEW YORK TIMES REDUX REA

La question des investissements à mener afin de développer les énergies vertes sur le continent africain est au centre de plusieurs rencontres internationales cet automne.

« **L'**Afrique détient la clé pour accélérer la décarbonation de l'économie mondiale. Nous ne sommes pas seulement un continent riche en ressources. Nous sommes une puissance au potentiel inexploité, désireux de s'engager et d'être compétitifs équitablement sur les marchés mondiaux. » Par ces paroles prononcées en ouverture du sommet africain sur le climat, début septembre, le président kényan William Ruto a exposé l'ampleur de l'enjeu que représente l'Afrique dans la lutte contre le changement climatique. Bien qu'il ne soit responsable que de 2% à 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, le continent est en première ligne pour en souffrir les conséquences, entre inondations et sécheresses intenses.

Mais lors de ce sommet international, le continent Africain s'est résolument affiché non en victime du changement climatique, mais en acteur essentiel de la transition verte vers un monde décarboné. Avec sa main-d'œuvre jeune et abondante et sa richesse en ressources naturelles – notamment

40% des réserves mondiales de cobalt, de manganèse et de platine, qui servent à fabriquer des batteries et des piles à hydrogène –, l'Afrique a en effet un rôle clé à jouer, mais ne reçoit pour le moment que 3% des investissements mondiaux en matière énergétique. Près de la moitié de sa population, soit 500 millions de personnes, n'ont même pas actuellement accès à l'électricité.

Le financement, nerf de la guerre

Si elle parvenait à imposer son image de nouvel eldorado pour les investisseurs, l'Afrique tiendrait entre ses mains une opportunité de développement sans pareil. « Les énergies renouvelables pourraient être le miracle africain », a ainsi affirmé le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Cet appel du pied en direction des pays les plus riches est d'autant plus significatif que le sommet africain inaugurerait un cycle de quatre mois d'intenses discussions internationales sur le climat, qui culminera à partir du 30 novembre

avec la 28^e conférence mondiale sur le climat (COP28) à Dubaï (Émirats arabes unis). Entre-temps, l'Organisation des nations unies (ONU) a rendu son bilan des huit années d'action écoulées, affirmant l'insuffisance des efforts engagés jusque-là. Début octobre, le FMI et la Banque mondiale organisent leur réunion annuelle, où leur positionnement sur l'aide aux pays en développement et l'aménagement de leurs dettes sera très attendu.

En effet, face aux investissements colossaux nécessaires pour opérer cette transition énergétique, le nerf de la guerre reste évidemment le financement.

Un point qui s'annonce épineux selon Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de FO. « En juin, nous avons participé à une discussion sur le sujet entre gouvernements, syndicats et employeurs au sein de l'Organisation internationale du travail. Quand on a abordé les sujets économiques, le fiasco a été total : personne ne s'accorde pour savoir qui va payer quoi. » La promesse des pays riches, qui s'étaient engagés à fournir, avant et jusqu'en 2020, quelque 100 milliards de dollars par an pour le financement climatique aux pays les plus pauvres, reste à tenir.

Fanny Darcillon



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La communication gouvernementale concernant certaines modifications apparaissant en ce mois d'octobre est subtilement partielle. Ainsi en est-il de la mesure – qui sera effective sur les versements de novembre – de déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé. Une AAH qui concerne 1,2 million de personnes, dont 270 000 couples. Désormais, pour les personnes handicapées vivant en couple, le calcul de l'AAH (autour de 950 euros maximum) prendra en compte les seules ressources du bénéficiaire (si cela lui est favorable) et non plus les ressources globales du couple. Mais il est à noter que cette mesure, votée à l'été 2022, a fait l'objet d'une bataille de plusieurs années, le gouvernement s'étant toujours refusé jusque-là à mettre fin au système de conjugalisation des ressources...

V. F.

SMIC SALAIRE

11,52 €

Le Smic a augmenté de 2,22% au 1^{er} mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3666 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,91 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,83 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
181,92 €	Par enfant en plus à charge.
71,00 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

-0,5%	en septembre 2023 (+1% en août 2023).
+4,9%	en septembre 2023 sur un an (+4,9% en août 2023).

En septembre 2023, les prix à la consommation se replient de 0,5% sur un mois et augmentent de 4,9% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%	Assurance vieillesse.
0,40%	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%	Tranche 1.
8,64%	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%	Tranche 1.
1,08%	Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €	(brut) Valeur du point.
5904 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1750,86 €	(brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 361.
11,10%	Retenue pour pension.
9,2%	CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5%	RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Onclusive : quand l'intelligence artificielle supprime les emplois

L'entreprise spécialisée dans la veille médiatique a décidé de supprimer la moitié de ses effectifs pour les remplacer par des robots intelligents.

Il s'agit probablement du premier PSE du genre, mais il pourrait hélas ne pas être le dernier. Début septembre, les 383 salariés d'Onclusive France, société chargée de compiler des contenus de presse et d'en fournir des synthèses à différents acteurs, ont reçu un mail lapidaire de la direction internationale de l'entreprise les informant de la suppression de 217 postes – soit plus de la moitié des effectifs – d'ici à juin prochain. « On savait qu'un plan social était dans les tuyaux, mais on n'imaginait pas que tout le service production serait impacté », confie Bruno, délégué syndical FO.

Mais le plus grand choc pour les salariés a été causé par la justification donnée à ce PSE par la direction : l'arrivée « de nouvelles technologies et de nouveaux outils qui rationaliseront [les] opérations ». En clair, 217 emplois vont

être remplacés par une intelligence artificielle. Bruno souligne « l'humiliation » qui accompagne ce « sentiment d'être considérés comme de vieux outils obsolètes ». D'autant plus que cette stratégie soulève de nombreux doutes chez ceux qui connaissent bien leur métier : « Une IA est censée être plus rapide qu'un humain, concède le délégué. Mais nos clients ne cherchent pas de l'information à la tonne : ils veulent de la finesse, de la précision. À mon avis, il n'y a que l'œil humain qui puisse réaliser ce tri. »

Mobilisés pour un PSE « digne »

Face à un plan social désormais considéré comme inévitable, les élus FO s'activent de toutes leurs forces afin de

négoier « un PSE digne, qui permette aux personnes de partir avec de quoi se reconvertir et changer de vie », expose Bruno. Avec une ancienneté moyenne de dix-huit ans dans l'entreprise, les salariés licenciés peineront en effet à coup sûr à retrouver un emploi dans le secteur.

« Nous ne sommes que les premiers d'une longue série à venir de licenciements liés à l'IA », craint Bruno, qui s'agace d'entendre les chantages de l'IA vanter, en contrepartie, la création de nouveaux emplois.

Chez Onclusive, vingt-quatre nouveaux postes ont été promis : pas de quoi rééquilibrer la balance. « D'après nos informations, les outils sont développés en Inde. C'est une perte sèche pour l'emploi en France. »

Fanny Darcillon

Charcuterie : la Cooperl annonce la fermeture de deux sites en 2025

Prétextant une surcapacité industrielle, la Cooperl, leader français de production porcine, a annoncé le 21 septembre, en CSE central, une restructuration de son pôle cuit des salaisons qui va entraîner la fermeture de deux sites en 2025. Sont concernées l'usine Paul Prédault de Goussainville dans le Val-d'Oise, où FO est majoritaire, ainsi que l'usine Cooperl d'Ergué Gaberic dans le Finistère. Environ 200 salariés sont impactés au total. Les départs se feront dans le cadre d'un

accord de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), dont la négociation démarre le 11 octobre pour le site breton et le 12 octobre pour le site francilien.

Six mois d'incertitude

« On nous parle de GEPP depuis le mois d'avril avec potentiellement quatre sites impactés, c'est une vraie torture psychologique de rester ainsi plusieurs mois dans l'incertitude, explique Bertrand Beduer, délégué FO à Goussainville. Un cabinet d'experts va chercher un repreneur, mais rien ne dit que ce dernier conservera la même activité ni qu'il reprendra les salariés. »

La fédération FGTA-FO sera très attentive aux dispositions de cette GEPP en matière de formation, de mobilité interne ou d'indemnités supra légales. Elle souhaite des mesures à la hauteur des moyens de ce groupe qui compte plus de 6000 salariés.

Clarisse Josselin



© MICHEL GAILLARD/REA

Bourse du travail : à Épinal, la résistance syndicale contre le délogement

Le 12 septembre, la municipalité d'Épinal a annoncé aux cinq organisations représentatives qu'elles devraient partir de la Bourse du travail. L'UD FO est mobilisée pour préserver ce lieu « *indispensable pour les travailleurs* ».

Le bâtiment, situé au 4 rue Aristide-Briand, est une adresse bien connue à Épinal. C'est au sein de cette Bourse du travail que sont hébergées les cinq unions départementales des organisations syndicales représentatives au niveau national, dont FO. Mais le 12 septembre, elles ont été convoquées à la mairie... « *Nous nous sommes entendu dire par la première adjointe au maire d'Épinal que nous allions devoir déménager de ce lieu* », indique Franck Pattin, secrétaire général de l'UD FO des Vosges. L'annonce a eu l'effet d'un uppercut sur l'ensemble des syndicats, tandis que la municipalité invoque comme argument la « *fragilité structurelle* » du bâtiment. Ce qui nécessiterait d'en partir au plus vite. Mais, interroge en toute logique Franck Pattin, « *pourquoi ne pas faire les travaux nécessaires et nous reloger le temps des travaux. Cela pour que nous puissions revenir au sein de la Bourse?* ».

Au risque de « fragiliser la défense des salariés »

Pour FO, le combat ne fait donc que commencer. « *Les Bourses du travail sont des lieux indispensables pour les travailleurs et leurs syndicats, qui leur permettent de s'y regrouper, de discuter, de se former. Déloger nos unions départementales des Bourses du travail, c'est fragiliser la défense des salariés, affaiblir l'activité syndicale et les libertés syndicales* », réagissait récemment dans un communiqué de presse la confédération, apportant son soutien à l'UD des Vosges mais aussi à celle du Tarn-et-Garonne, « *menacée elle aussi d'être délogée* ». Dans les Vosges, les militants établissent un lien entre cette décision municipale et la



© UD FO 88

mobilisation contre la réforme des retraites. Pour eux, cette décision a tout à voir avec de la répression syndicale. Les syndicats sont bien décidés à défendre leur Bourse du travail. « *L'intersyndicale formée lors du combat contre la réforme des retraites nous a bien servi : nous restons unis pour combattre ensemble!* », indique Franck Pattin. Le 13 octobre, date de la mobilisation pour les salaires, l'égalité professionnelle et contre l'austérité, sera aussi « *l'occasion d'aller se faire entendre sous les fenêtres de la mairie* ».

Chloé Bouvier

Tereos : à la féculerie d'Haussimont, une première victoire sur le PSE

Les dix journées de mobilisation ont déjà payé. Le 20 septembre, date du lancement de la campagne de pommes de terre, les salariés de la féculerie d'Haussimont (Marne) du sucrier Tereos avaient lancé une mobilisation, à l'appel de FO notamment. Ils s'opposaient aux conditions du PSE présenté par la direction à la suite de l'annonce, le 29 août, de la fermeture de ce site comptant 62 emplois. Les salariés ont entre autres dénoncé des inégalités de traitement, la direction programmant,

pour les salariés qui seraient reclassés, des primes supérieures à celles destinées aux licenciés.

Des primes revues à la hausse

Or, si grâce à l'action de FO notamment, 80% des 149 emplois de Morains et Escaudœuvres, autres sites Tereos qui ferment, ont pu être relocalisés, la situation s'avérerait « *plus complexe à Haussimont car nous sommes éloignés des autres sites* », indique Thomas Felz,

délégué central FO. La grève a permis de décrocher déjà des améliorations du PSE. « *Nous avons obtenu l'augmentation du montant des primes*, explique le militant. *Initialement, la direction proposait 25000 euros. Nous avons réussi à monter à 44000 euros!* » Des primes qui s'adresseront à tous, reclassés comme licenciés. Pour l'instant, le calendrier des départs est toujours en négociation. « *Nous poussons pour que cela ne se fasse pas avant avril, voire avant le 31 août.* »

Chloé Bouvier

Crise de l'eau à Mayotte : FO exige de l'État « des mesures structurantes »

Depuis septembre, les habitants du 101^e département sont privés d'eau potable deux jours sur trois, en attendant la saison des pluies. Déclenchée par une sécheresse inédite, la crise est amplifiée par le sous-investissement dans les infrastructures.

Prise en charge par l'État des factures d'eau des 310 000 habitants, distribution de bouteilles d'eau gratuites à 120 000 personnes d'ici mi-novembre... Face à la pénurie d'eau potable dans le 101^e département, l'exécutif a renforcé le 5 octobre les mesures d'urgence. Mais « le compte n'y est pas » pour l'UD FO de Mayotte. « L'État doit engager des mesures structurantes, et durables, pour garantir l'accès à l'eau potable et un service public de l'eau de qualité », appuie Arkaddine Abdoul-Wassion, secrétaire général, qui a reçu le soutien du Comité confédéral national de FO fin septembre.

Premiers licenciements

Comme l'a reconnu l'exécutif, la situation est « dramatique ». Depuis

septembre, les habitants sont privés d'eau potable deux jours sur trois dans la plupart des dix-sept communes et les zones d'activité, soumises à des coupures la nuit pour ménager les réserves jusqu'à mi-novembre et la saison des pluies. « Le tissu économique commence à être touché. Une vingtaine de licenciés du BTP ont contacté l'UD FO. Ce secteur, comme l'hôtellerie-restauration, est un gros consommateur d'eau », martèle le militant qui exige la construction de trois usines de dessalement d'eau de mer.

La préfecture explique le rationnement par un déficit pluviométrique inédit « depuis 1997 ». Reste que, en 2017 déjà, l'archipel a subi une pénurie : un Plan eau avait alors été signé entre l'État et le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement – incriminé depuis pour

sa gestion par la Cour des comptes. « Ce qui a été décidé en 2017 était insuffisant. Et tout n'a pas abouti », juge l'UD FO qui dénonce le sous-investissement. L'usine de dessalement d'eau de mer ne tourne pas à plein. La seconde usine et la troisième retenue collinaire (infrastructure de stockage), censées fournir presque autant d'eau que les deux premières qui alimentent l'archipel à 80%, restent... des projets.

FO a déposé un préavis de grève illimitée, courant depuis le 9 octobre, pour exiger notamment de « l'eau gratuite pour tous ». Une nécessité pour le militant, qui raconte les difficultés de stockage de l'eau (qu'il faut faire bouillir avant de boire), en particulier pour les travailleurs dont les horaires ne correspondent pas aux plages d'ouverture des vannes.

Élie Hiesse

AESH : mobilisées toujours pour une reconnaissance par un vrai statut

Une nouvelle action de grève pour dénoncer une situation qui n'est plus tenable. Le 3 octobre, des centaines de personnels AESH, les accompagnants d'élèves en situation de handicap, se sont mobilisés à l'appel de plusieurs syndicats dont la FNEC FP-FO. « Le fait même que ces professionnels, qui sont majoritairement des femmes, continuent de se mobiliser malgré leur situation de précarité montre leur détermination », souligne Maxime Sanchez, de la FNEC-FO. « Il s'agit d'agents de la fonction publique que l'on maintient dans la précarité, malgré leur travail », dénonce le militant. La question salariale est en effet toujours au cœur

des revendications de l'intersyndicale des AESH. Les salaires de ces personnels (quelque 132 000 en France pour 430 000 élèves en situation de handicap) se situent à moins de 900 euros par mois.

C'est l'accompagnement des enfants qui est en jeu

Les AESH travaillent selon des contrats imposés de vingt-quatre heures hebdomadaires, parfois moins. « Ce sont des contrats dits incomplets, ils comportent moins de droits que les contrats à temps partiel », s'indigne Marie-Laure Chavoix, AESH à Clermont-Ferrand et représentante FO.

L'intersyndicale exige la création d'un statut spécifique, avec un alignement sur la grille de la catégorie B. Il s'agit aussi, pour les AESH de la fonction publique, d'obtenir que le temps scolaire soit considéré comme un temps complet. Faire aboutir ces revendications participerait à répondre à la difficulté de recrutement d'AESH. Pour l'instant et tandis que le gouvernement poursuit l'axe d'une école sur le mode du « tout inclusif », cela sans moyens supplémentaires et qui plus est en dégradant ceux des établissements spécialisés, c'est l'accompagnement des enfants en situation de handicap qui se dégrade.

Chloé Bouvier

Justice fiscale et justice sociale : un lien évident



Hélène Fauvel, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.

Les politiques économiques et fiscales se caractérisent notamment par un allègement des cotisations patronales, mais aussi par des baisses massives d'impôts dirigées en priorité sur les entreprises ou par la baisse des impôts progressifs en direction des ménages les plus aisés. Leur mise en œuvre s'apparente à une remise

en cause rampante de notre modèle social. En effet, notre système de solidarité repose avant tout sur une forte intervention publique pour maintenir un service public de qualité et des missions d'intérêt général permettant de répondre aux besoins essentiels de la population et de réduire les inégalités.

Une note récente de l'Insee montre que la redistribution opérée par le système socio-fiscal avec l'ensemble des impôts, cotisations et services publics améliore le niveau de vie d'une majorité des ménages français. Le quart du revenu national est ainsi redistribué vers 57% de personnes bénéficiaires, réduisant ainsi fortement les inégalités initiales.

Pourtant, en matière de fiscalité, le gouvernement reprend le diagnostic patronal selon lequel le poids des prélèvements obligatoires serait à

l'origine de la désindustrialisation et donc d'une partie du chômage.

Or, il n'existe aucune étude permettant d'affirmer que les baisses d'impôts et de cotisations engagées ces dernières années (allègements généraux de cotisations, réforme de la taxe professionnelle, ISF, CICE, PFU, impôt sur les sociétés, impôts de production...) aient eu le moindre impact sur la réindustrialisation du pays. En revanche, cette baisse de la fiscalité permet de justifier de futures baisses de dépenses publiques en prenant prétexte des déficits créés. Elle est donc un moyen de parvenir à l'objectif de remise en cause du modèle social.

C'est pourquoi, il devient urgent de mettre un terme aux politiques systématiques de baisse d'impôts directs progressifs, concentrées sur les plus aisés ou sur les grandes entreprises, qui accentuent la concentration des patrimoines et renforcent les inégalités sociales. Pour FO, c'est en rendant ses prérogatives à l'impôt sur le revenu progressif, en créant de nouvelles tranches et en atténuant la progressivité sur les tranches les plus basses pour les salariés les plus modestes, que l'on rétablira le consentement à l'impôt. C'est aussi en encadrant mieux la fiscalité dérogatoire, avec une évaluation précise de l'impact économique des niches fiscales, et en limitant les plafonds pour éviter l'optimisation fiscale des ménages les plus aisés, qui rend l'impôt sur le revenu dégressif sur les plus hautes tranches.

Moins d'impôt c'est moins de service public dont nous savons qu'il est essentiel pour réduire les inégalités. Un effort contributif mal réparti parce que pas assez progressif c'est moins de justice sociale. Qu'importe, le gouvernement continue dans cette logique mortifère pour notre modèle social.



Secteur de l'économie et du service public

Quand la guerre vient bouleverser le monde du travail

À Roubaix, une exposition inédite est dédiée au travail en temps de guerre. Implication des femmes, recrutement de main-d'œuvre coloniale, modification des règles du droit du travail ou apparition de nouveaux métiers, cette manifestation réserve aussi quelques surprises.



ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL (ANMT).

Saviez-vous que l'entreprise qui confectionnait les bouillons en cube Maggi était accusée d'être un « agent de l'étranger » à la veille de la Première Guerre mondiale? Que 30% à 40% de la production industrielle française durant la Seconde Guerre mondiale était destinée à l'Allemagne? Et que des décorateurs et artistes avaient été embauchés par le ministère de la Guerre pour créer des dispositifs de camouflage des soldats positionnés, entre 1914 et 1918, sur les lignes de front?

Ce ne sont que quelques-uns des aspects du travail en temps de guerre que les Archives nationales du monde du travail, installées à Roubaix depuis 1993, exposent actuellement dans leurs murs. Affiches de propagande, photos et objets d'époque, articles de presse, films, registres, le tout scénarisé avec la collaboration d'étudiants du master Expographie-muséographie de l'université d'Artois, viennent révéler combien le cadre du travail est bouleversé en période de conflit.

Réinsertion des mutilés de guerre par le travail des champs

Les documents rassemblés représentent plus de dix-huit mois de recherche de la part de l'équipe des Archives nationales du monde du travail pour identifier, dans de multiples sites français, les ressources qui leur permettent d'évoquer également l'appel à la main-d'œuvre coloniale (et notamment indochinoise) pour remplacer les ouvriers partis au front, la sollicitation des femmes pour travailler dans les usines d'armement ou encore les centres conçus pour la réinsertion des mutilés de guerre par le travail agricole.



Autre point fort de l'événement, un mur des travailleurs et travailleuses en temps de guerre. Ce dispositif permet de collecter des témoignages (et d'y joindre des photos), sur papier ou en ligne. Chaque visiteur peut ainsi livrer l'histoire d'un proche victime du Service du travail obligatoire lors de la Seconde Guerre mondiale. « Le STO est un pan méconnu et encore mal vécu de la guerre en Europe, qui résonne avec l'histoire individuelle de nombreux Français », observe Marine Huguet, l'une des commissaires de l'exposition. D'où l'importance de le documenter. »

Le tout se visite seul ou avec un guide. L'expo est aussi accompagnée d'un programme de conférences, d'une bande dessinée offerte à tous les visiteurs et d'un (passionnant) catalogue disponible en ligne. À découvrir, absolument.

Sandra Déraillot

« Travailler en temps de guerre 14-18 / 39-45 », exposition gratuite, jusqu'au 4 mai 2024, aux Archives nationales du monde du travail, Rond-point de l'Europe, Roubaix. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, et le week-end de 13h à 18h.
<https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/Decouvrir/Expositions/In-situ/Travailler-en-temps-de-guerre-14-18-39-45>

Dessinateurs du peuple

Une exposition dédiée au dessin de presse syndicaliste est actuellement visible à la Bourse du travail de Paris. Tirés de l'ouvrage d'Henri Pinaud au titre éponyme, « Dessinateurs du

peuple » rassemble quelque vingt-cinq panneaux qui permettent de retracer l'histoire et les thématiques de cet engagement artistique au côté des travailleurs en lutte.

« Dessinateurs du peuple », jusqu'au 23 novembre, hall d'accueil de la Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

S. D.

Éric Marguerite : « Ces années m'ont surtout appris l'écoute et l'empathie »

À quelques semaines de quitter la tête de l'union départementale FO de La Réunion, Éric Marguerite revient sur plus de trente années de son engagement militant pour la défense des travailleurs de l'île.

« **P**lus que soixante-dix jours. » Sur son smartphone, Éric Marguerite voit chaque matin combien de journées il lui reste à la tête de l'union départementale FO de La Réunion. Non que le temps lui presse de quitter le mandat qu'il occupe depuis trente et un ans. « Mais je suis un fana de gadgets et de technologies, alors j'ai installé ce compte à rebours », précise-t-il.

Plus de trente ans à la tête d'une union départementale, c'est presque un record. Comment expliquer cette longévité ? « Peut-être parce que j'ai une formation administrative et une façon de travailler qui cadrent avec la gestion d'une UD ? » Le bientôt jeune retraité avance aussi une autre hypothèse : « Les gens me font confiance. » Éric Marguerite bénéficie en effet d'une réputation qui lui a aussi permis d'être président de la CAF de 2006 à 2016 et trésorier de l'Agefos-PME. Il préside encore pour quelques mois la Commission de l'aménagement durable de l'espace régional (au CESR).

« On pensait que tout était possible »

À l'origine, le jeune secrétaire de préfecture est tombé dans l'action syndicale un peu par hasard. « J'ai croisé le secrétaire du syndicat FO de la préfecture, avec un tas de dossiers sous le bras – les archives du syndicat. Il m'a invité à me plonger dedans avec lui. » Éric n'en est pour ainsi dire plus jamais ressorti. Il prend sa carte, fréquente de plus en plus le bureau syndical. Quelques mois plus tard, alors que le secrétaire général du syndicat national des personnels des préfectures

débarque sur l'île, Éric est chargé de l'accueillir. « Ce sont mes premiers contacts avec l'action syndicale. À l'époque, on était une génération qui rêvait beaucoup, qui pensait que tout était possible, qu'il suffisait d'avoir envie. »

sentaient qu'il fallait miser sur le rapport de force. »

Retour sur un mois de grève et de manifs en 1997

De ses années de lutte, il retient le combat, mené en 1997, contre la volonté gouvernementale de supprimer la surrémunération des fonctionnaires ultramarins. « Un mois de grève et de manifs, d'occupation de locaux (sans dégradation), nous arpentions les rues de la ville avec ma voiture équipée de haut-parleurs. » Sous son égide, l'équipe de l'UD relance la manifestation du 1^{er} Mai, tombée en désuétude, développe la formation locale des militants et stimule les nouvelles adhésions. « Outre la fonction publique on s'implante alors dans l'action sociale, le bâtiment, la santé privée, la banque et les assurances... »

Lorsque Éric Marguerite contemple avec recul ces années d'engagement militant, il constate : « Ces années m'ont surtout appris le rapport aux autres, l'empathie. Les gens ont grand besoin d'être écoutés, qu'ils rencontrent des difficultés économiques ou morales. » L'homme n'oublie pas non plus de souligner le soutien de sa famille, et, au premier rang, de sa femme. « Sans elle pour s'occuper de nos trois enfants et de la maison, je n'aurais jamais pu consacrer ce temps au syndicat, tous les matins et parfois le dimanche. Elle a toujours compris... » Un joli coup de chapeau qui rappelle que rien ne s'accomplit jamais seul. **Sandra Déraillot**



© F. BLANC

L'UD se construit au fil des années. Éric Marguerite entre au bureau, puis prend les rênes de l'UD en 1992. « J'ai quasiment quitté l'administration et me suis installé au syndicat. On aurait pu me virer de mon poste, je n'avais pas encore d'heures de décharge d'activité. Mais je

DISPONIBLE

EN 3 FORMATS*



17 €

Agenda bureau
format : 210 x 297 mm



10,50 €

Agenda médium
format : 165 x 240 mm



2,10 €

Agenda poche
format : 90 x 168 mm

Dans l'agenda 2024 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO,
un planning annuel, un plan de métro , un atlas et bien d'autres adresses utiles.

**PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR [BOUTIQUE-FO.FR](https://boutique-fo.fr)**

